

Membres du conseil 2017-2018

Parents :

Victoria Cohene
Présidente

Danièle Harrison
Vice-présidente

Stéfan Martin
Secrétaire

Tania Naim
Représentante CRPRN

Joseph Bou-Merhi
Trésorier Substitut CRPRN

Personnel école :

Geneviève Gauthier
Technicienne au service de garde

Caroline Parent
Enseignante

Sabrina Caron
Enseignante

Marie-Ève Meilleur-Prudhomme
Enseignante

Roula Bou Chahla
Enseignante

Membres non-votant :

Sylvain Binette
Directeur ESCO

Marie-Ève Lamothe
Directrice adjointe ESCO

Claudie Vigneault
Membre de la communauté Présidente
APMR

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ESCO

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel du Conseil d'établissement (CÉ) de l'École Saint-Clément-Ouest de Ville Mont-Royal visant à vous transmettre le bilan de nos activités pour l'année scolaire 2017-2018.

Nous sommes fiers d'avoir travaillé de concert avec la direction et l'équipe-école afin de maintenir la qualité de vie des élèves et un climat propice à leur épanouissement et réussite.

Notre école se démarque par le dynamisme et l'implication de tous les membres du personnel et de nombreux parents. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur engagement, il permet à notre école de rayonner.

*Victoria Cohene, présidente
Conseil d'établissement
École Saint-Clément-Ouest*

1- DATES DES RENCONTRES

Cette année, sous la présidence de Mme Victoria Cohene, cinq rencontres se sont tenues aux dates suivantes :

- 18 octobre 2017
- 29 novembre 2017
- 24 janvier 2018
- 22 mars 2018
- 30 mai 2018
- 18 juin 2018

L'ordre du jour et le procès-verbal détaillé de chacune de ces rencontres sont disponibles sur le site web de l'ESCO dans la section *Conseil d'établissement*. Ils sont également consignés dans les registres de l'école et disponibles sur demande auprès du secrétariat.

2- ACTIVITÉS RÉGULIÈRES ET PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS

Cette section présente les activités régulières du CÉ et les principaux sujets sur lesquels nous devons nous prononcer annuellement (adopter, approuver ou être consulté), et ce tel que stipulé dans la *Loi sur l'instruction publique*. Nous sommes confiants d'avoir rempli notre mandat avec diligence et discernement, dans le meilleur intérêt des élèves.

Le détail de ces activités est consigné aux procès-verbaux des différentes rencontres.

2.1- POUR LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU CONSEIL

1. Élection des officiers (président, vice-président, secrétaire et trésorier)
2. Élection d'un représentant et d'un substitut au comité de parents (CRPRN)
3. Nomination des membres de la communauté
4. Adoption des règles de régie interne du conseil
5. Adoption du calendrier des rencontres du conseil
6. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil
7. Préparation du rapport annuel des activités 2017-2018 et priorités 2018-2019

2.2- LORS DES CONSULTATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

1. Consultation sur les critères de sélection des directions d'école
2. Consultation sur les OPC – Objectifs, principes et critères de répartition des allocations
3. Consultation pour le plan d'engagement vers la réussite

2.3- POUR LA BONNE MARCHÉ DE L'ÉCOLE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES

1. Approbation de l'actualisation du code de vie
2. Approbation de l'actualisation de la politique alimentaire
3. Approbation du plan de réussite 2017-2018 (en lien avec Projet Éducatif)
4. Approbation de la convention de gestion 2017-2018
5. Approbation du programme d'activités intégrées et de sorties éducatives 2017-2018
6. Approbation des activités parascolaires 2017-2018
7. Approbation des sorties lors des journées pédagogiques 2017-2018
8. Approbation de la mesure aide individualisée (15021)
9. Approbation de la mesure initiative des établissements (30170)

10. Suivi du budget annuel de l'école 2017-2018
11. Reddition de comptes de la direction :
 - a. Budget annuel de l'école 2017-2018 (surplus/déficit)
 - b. Convention de gestion 2017-2018
 - c. Plan de réussite éducative 2017-2018
 - d. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018

2.4- POUR PRÉPARER LA PROCHAINE ANNÉE...

1. Adoption du budget de l'école pour 2018-2019
2. Consultation sur le plan d'engagement vers la réussite de la CSMB
3. Approbation de l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence
4. Approbation des modalités d'application du régime pédagogique 2018-2019 (grille-matières, enrichissement)
5. Approbation des listes des fournitures scolaires 2018-2019
6. Approbation des frais de service de garde et de surveillance des dîneurs 2018-2019
7. Approbation des activités parascolaires 2018-2019
8. Approbation des sorties lors des journées pédagogiques 2018-2019
9. Approbation des modifications à l'horaire habituel de l'école – calendrier 2018-2019
10. Consultation sur le choix des manuels scolaires et matériel didactique 2018-2019
11. Consultation sur le code de couleur
12. Renouvellement du fournisseur de service pour la photo scolaire 2018-2019
13. Renouvellement du traiteur scolaire 2018-2019
14. Approbation pour la CSMB afin que le financement de la Fondation Saint-Clément soit déposé dans fond à destination spéciale (dons)

3- AUTRES SUJETS/PROJETS AYANT RETENU NOTRE ATTENTION

Au-delà de ses activités régulières, le CÉ s'est penché sur les sujets/projets suivants.

3.1- CRITÈRES D'INSCRIPTION 2018-2019

La clientèle croissante des écoles Saint-Clément de Ville Mont-Royal (Est, Ouest et Académie) et le manque d'espace de certains établissements ont amené le *Service de la Planification stratégique* de la CSMB à revoir le découpage des bassins régissant la distribution des élèves dans nos trois écoles. Le CRPRN a été consulté sur la modification proposée et notre représentante a fait le suivi auprès des parents qui n'étaient pas en accord avec cette proposition.

Proposition de modification aux critères d'inscription : L'élève résidant dans une des quatre zones identifiées en 1998. L'élève peut ainsi fréquenter la Commission scolaire de Montréal ou la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys sans entente extraterritoriale.

- 1- Montréal / Cartierville
- 2- Montréal / Ville Mont-Royal

3- Montréal / Outremont
appartiennent à la CSDM

Les élèves de la zone grise
4- Côte-Saint-Luc / Hamstead / Montréal-Ouest

Appartiennent à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Ces élèves de la zone grise sont reconnus au même titre que les élèves du territoire de la Commission scolaire Marguerite- Bourgeoys, selon la définition d'élève de la Commission scolaire (réf. article 2.9).

Lors de la première inscription de l'élève, l'inscription à l'école détermine le choix de la Commission scolaire pour la durée du parcours scolaire.

LES CRITÈRES D'INSCRIPTION À UNE ÉCOLE

L'inscription d'un élève à une école où sont dispensés les services éducatifs qui lui sont requis, à l'exception des maternelles 4 ans, est déterminée par les critères appliqués dans l'ordre de priorité suivant :

- a) L'élève dont le lieu de résidence est situé dans le bassin d'alimentation desservi par l'école¹ (incluant l'élève de la zone tampon et l'élève des zones grises 1, 2 et 3 en réinscription) sous réserve de l'application de la clause 8.2 et dont la demande d'inscription a été complétée avant la fin de la période d'inscription officielle;
- b) L'élève dont le lieu de résidence est situé dans le bassin d'alimentation desservi par l'école (incluant l'élève des zones grises 1, 2 et 3 en réinscription et de la zone tampon) sous réserve de l'application de la clause 8.2 et dont la demande d'inscription a été complétée après la période d'inscription officielle et avant le 2e vendredi de juin;
- c) L'élève visé à l'article 6 - choix d'école prioritaire suite à une modification de bassin - et dont la demande d'inscription a été complétée avant la fin de la période d'inscription officielle;
- d) L'élève visé à la clause 8.3 - choix d'école prioritaire suite à un transfert administratif - et dont la demande a été complétée avant la fin de la période d'inscription officielle;
- e) L'élève dont le parent renouvelle une demande de choix d'école pour un élève inscrit à cette école l'année scolaire précédente. La demande doit avoir été complétée avant la fin de la période d'inscription officielle;
- f) L'élève des zones grises 1, 2 et 3 pour une première inscription;
- g) L'élève dont le parent a fait un choix d'école selon l'article 9 et dont la demande a été complétée avant la fin de la période d'inscription officielle;
- h) L'élève dont le parent a complété la demande d'inscription après le 2e vendredi de juin;
- i) L'élève extraterritorial.

Le 16 janvier 2018, le Conseil des commissaires de la CSMB a approuvé les critères d'inscription proposés par l'organisation scolaire pour l'année 2018-2019.

3.2- EXAMEN DE LA CSMB

Le conseil d'établissement a appuyé les enseignants dans le but que les épreuves de fin d'année aient lieu plus tôt à la fin de l'année scolaire.

3.3- SÉCURITÉ AUTOUR DE L'ÉCOLE

La sécurité autour de l'école est un élément préoccupant pour notre communauté. Avec tous les remaniements engendrés suite à l'agrandissement et le nombre d'élèves grandissant, le CÉ a décidé de s'impliquer dans ce dossier.

En prévision de la rentrée 2017-2018, la circulation autour de l'école a également été revue et des suggestions ont été proposées à la ville pour assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire.

Il va sans dire qu'un environnement sécuritaire ne pourra être assuré qu'avec l'aide de tous et chacun. C'est notre responsabilité à titre de parents de protéger les enfants ! Soyons vigilants !

4- BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Un budget annuel de 375\$ est mis à la disposition du CÉ pour ses affaires courantes. Son utilisation est laissée à la discrétion du CÉ et a été votée en octobre 2017.

Cette année, la totalité du budget de fonctionnement a été alloué de façon concertée à :

- Repas de fin d'année.

5- PRIORITÉS 2018-2019 ET RECOMMANDATIONS

En plus des sujets récurrents à aborder par le CÉ à chaque année, les priorités suivantes ont été identifiées par les membres pour l'année 2018-2019 :

- Concernant l'application du programme d'anglais à l'ESCO, le conseil d'établissement veut s'assurer de la supervision de la direction de l'école dans le respect de l'application du programme d'anglais du MEES, en tenant compte de la réalité de l'école Saint-Clément-Ouest.
- Le CÉ devra porter une attention particulière à la mise en place du nouveau projet éducatif qui sera développé au cours de l'année scolaire 2018-2019. Ce nouveau projet éducatif devra s'appuyer sur le plan d'engagement vers la réussite de la CSMB.
- La Fondation Saint-Clément et le MEES investiront en matériel informatique pour 2018-2019. Le CÉ veut s'assurer que ces nouvelles technologies soient intégrées au cursus scolaire.
- Tel que mentionné précédemment, la **sécurité aux abords de l'école** est un élément préoccupant pour plusieurs parents et enseignants. Le CÉ va continuer de redoubler de vigilance. La sensibilisation des parents et une collaboration soutenue avec la Ville de Mont-Royal devra continuer dans ce sens.

- Le CÉ devra continuer d'assurer un **suivi au niveau du nouveau plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Les parents ont un rôle à jouer dans le processus et il serait intéressant de voir quels outils pourraient leur être transmis.
- Les mandats de deux de nos membres-parents viennent à échéance au 29 juin 2018 (Danièle Harrison et Joseph Bou-Mehri). Nous devons donc procéder à **l'élection de deux nouveaux membres** lors de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2018. Les postes de délégué et de substitut au CRPRN devront également être comblés lors de cette rencontre.

6- CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

En terminant, je remercie notre directeur, M. Sylvain Binette, et toute son équipe d'enseignants pour leur grande collaboration, leur professionnalisme et leur dévouement auprès de nos enfants. M. Binette, merci d'avoir créé une base si solide, fondée sur des valeurs si fortes, qui facilitera énormément la tâche de votre successeur. Nous vous souhaitons une bonne retraite, bien méritée. Vous allez nous manquer énormément l'année prochaine.

De plus, j'aimerais souligner l'implication de nombreux parents bénévoles qui s'investissent au quotidien pour faire en sorte que notre école soit un milieu de vie stimulant et enrichissant pour nos enfants. C'est impressionnant de voir cette belle mobilisation année après année.

Je tiens également à remercier tous mes collègues qui ont rendu nos réunions du CÉ à la fois pertinentes, utiles et agréables. Malgré les limites des pouvoirs qui nous sont conférés, le souci constant du bien-être de nos enfants ainsi que l'absence de compromis dans la qualité de l'éducation ont mené et guidé l'ensemble de nos décisions.

En espérant que vous continuerez à vous impliquer en grand nombre en 2018-2019!

Victoria Cohene
Présidente Conseil d'établissement ÉSCO